

AIDES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Nos conseillères et conseillers de
procédure vous informent, vous
soutiennent et vous accompagnent



Senatsverwaltung
für Bildung, Jugend
und Familie

BERLIN



Les enfants et adolescents en situation de handicap ou susceptible d'en développer peuvent bénéficier d'une aide à l'intégration (Eingliederungshilfe).

Sont notamment concernés, les prestations d'aide visant à contribuer

- au bon développement ;
- à la participation à de nombreuses activités ;
- à une vie plus autonome.

Qui peut faire appel à nos services ?

Nous offrons des conseils pour tout type de handicap:

- Jeunes gens
- Parents
- Responsables légaux

Comment pouvons-nous vous aider ?

En tant que conseillères et conseillers de procédure et spécialistes du service de la jeunesse, nous vous apportons gratuitement et en toute indépendance conseils et accompagnement sur les sujets suivants :

- Prestations d'aide et d'accompagnement
- Droits aux prestations
- Droits légaux
- Aide pour la constitution et le dépôt de demandes
- Accompagnement aux rendez-vous (sur demande)



Image générée par l'IA

Nous vous conseillons

- sur place, dans les locaux du service de la jeunesse de votre secteur
- par téléphone
- par e-mail
- le cas échéant, lors de visites à domicile



Coordonnées de contact des
conseillères et conseillers de
procédure de votre secteur



Senatsverwaltung
für Bildung, Jugend
und Familie

BERLIN



Bernhard-Weiß-Straße 6
D-10178 Berlin
Téléphone +49 30 90227-5050
www.berlin.de/sen/bjf
post@senbjf.berlin.de

Conception : SenBJF, service spécialisé ZS I 3
Photo : iStock (hobo_018)
Mise à jour : septembre 2025